

Myriam Schelling Barry  
Chemin de la Forêt 15  
1024 Ecublens

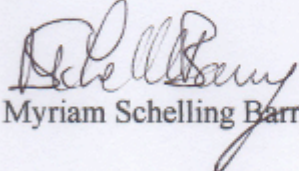
Nicolas Morel  
Chemin du Jura 2  
1024 Ecublens

Ecublens, le 17 novembre 2018

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Cher Nicolas,

Très occupée par mes diverses activités, et dans l'impossibilité de consacrer le temps suffisant pour le Conseil communal, je te confirme que je démissionne, avec effet immédiat, de mon poste de conseillère communale. Je te communique également ma démission des commissions Plateforme Jeunesse et Conseil d'Établissement.

Je te remercie, ainsi que toute l'équipe, pour les bons et fructueux moments passés ensemble et t'adresse mes meilleures salutations.

  
Myriam Schelling Barry

Cédric Weissert  
Chemin de la Cocarde 5b  
1024 Ecublens

Monsieur le Président du conseil  
communal

Ecublens, le 4 décembre 2018

**Démission de la commission des naturalisations**

Monsieur le président,

Je vous prie de prendre note de ma démission au 31 décembre 2018 de la commission de naturalisations.

En effet, après près de 7 ans dans cette commission j'ai décidé de laisser ma place à une nouvelle personne qui pourra reprendre cette mission et qui, j'en suis sûr, prendra autant de plaisir que j'en ai eu durant ces années au sein de cette commission.

Je vous prie de recevoir, monsieur le président, mes meilleures salutations



Cédric Weissert



## Interpellation urgente

au Conseil communal d'Ecublens à développer lors de la séance du 7 décembre 2018 (art. 74 du règlement du Conseil communal)

### **Pour un soutien marqué de la commune d'Ecublens au cumul des futures jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens.**

Lors de la séance publique du 6.11.2018 de présentation du projet « jonction d'Ecublens » par l'OFROU, notre Syndic, M. Christian Maeder, a exprimé le soutien de la Municipalité d'Ecublens à ce projet.

Cependant, nous savons, par les médias, qu'il y a de fortes oppositions au projet de jonction de Chavannes-près-Renens et que la Municipalité de Chavannes-près-Renens elle-même n'y serait guère favorable. Les mises à l'enquête des deux jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens étant bien distinctes, le risque d'un abandon du projet « jonction de Chavannes-près-Renens » et le maintien du projet « jonction d'Ecublens » ne semble pas impossible. Or, ce scénario engendrerait un trafic supplémentaire considérable au carrefour de la Cerisaie, sur la rue du Villars et la route de la Pierre. Le trafic étant déjà saturé sur cette voie aujourd'hui, un tel scénario ne serait pas tolérable pour notre commune.

Il a été précisé, lors de la séance publique, que tant l'OFROU que nos Autorités cantonales sont fermement décidées à effectuer les deux projets simultanément. Mais qu'en serait-il en cas de difficultés majeures, voire impossibilité, à faire lever les oppositions à la jonction de Chavannes-près-Renens ?

Mon interpellation à la Municipalité consiste à lui demander si elle s'est préoccupée de ce risque auprès de l'OFROU et, si oui, sous quelle forme a-t-elle reçu les assurances nécessaires pour que la jonction autoroutière d'Ecublens ne puisse se réaliser que simultanément à la jonction autoroutière de Chavannes-près-Renens ?

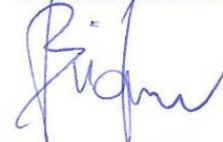
Il me paraît que les seuls propos oraux tenus lors de la présentation par l'OFROU ne sont pas suffisants pour engager valablement et durablement l'OFROU et nos Autorités cantonales sur ce principe.

Cette interpellation est soumise à la voie « urgente », car la mise se à l'enquête du projet Ecublens se termine le 10 décembre 2018.

Ecublens, le 29 novembre 2018

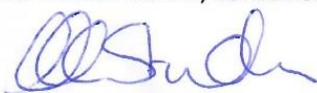
José Birbaum

Conseiller communal



Approuvent la présente interpellation urgente :

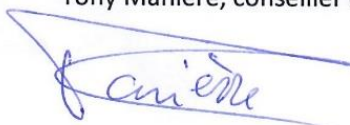
Anne-Claude Studer, conseillère communale



Gérald Lagrive, conseiller communal



Tony Manière, conseiller communal



Fabienne Crousaz, conseillère communale



Hervé Perret, conseiller communal





Ecublens VD, le 7 décembre 2018

Type :

Postulat

Motion

Amendement

Autre (préciser) : Résolution

Le Conseil communal d'Ecublens demande à la Municipalité qu'elle intervienne par toutes les voies qu'elle jugera utiles, éventuellement par la voie d'opposition lors de l'enquête publique ouverte actuellement, afin de s'assurer que les projets de jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens soient indissociables, et que leurs mises en service s'opèrent simultanément.


Nom, prénom : José Birbaum.....

Signature : .....



Conseil communal  
Ecublens VD

Ecublens VD, le ..... 07.12.2018 .....

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : <u>Interpellation</u>		
<p>Interpellation</p> <p>" urgente " dans le sens d' traiter SVP jusqu' au point 7 de la procédure, soit " l' interpellateur développe son interpellation, si elle est soutenue par 5 conseillers ( ce qui sera le cas )</p> <p>Interpellation au sujet de la petite maison de la Colline 1 dans le parc Mon Repos document ci-joint.</p>			
<p>Nom, prénom : ..... CROUSAZ FABRIENNE .....</p> <p>Signature : .....  .....</p>			



**Interpellation au sujet de la petite maison de la Colline 1 dans le parc Mon-Repos.**

( « urgente » dans le sens à traiter SVP jusqu'au point 7 de la procédure, soit, l'interpellateur développe son interpellation, si soutenue par 5 conseillers ( dont j'ai déjà reçu confirmation).

Ecublens, le 7 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Avant tout, j'aimerais rappeler les faits :

**Par préavis no 2016/ 17**, la municipalité a demandé d'augmenter de 2 à 3 mio son « autorisation de statuer sur les acquisitions et les aliénations des immeubles, de droit réels immobiliers et d'actions ou parts de société immobilières- Législature 2016-2012. »

Dans ce document, il est écrit sous ACQUISITION D'IMMEUBLES, je cite:

« Des occasions peuvent se présenter, pour notre Commune, de pouvoir acquérir des immeubles ou des biens-fonds (terrains) à des conditions favorables. La pratique d'une saine politique foncière implique cependant qu'il faut pouvoir agir avec célérité en toutes circonstances.

Dès lors, il importe que la Municipalité soit en mesure d'acheter à temps les terrains dont la propriété est jugée intéressante, soit en vue d'un aménagement futur du territoire, soit, suivant le cas, pour la reconstitution du patrimoine communal. »

**Par communications municipales le 1 er juin 2017**, il a été fait mention sous point 2, je cite:

**« Achat de la propriété de l'hoirie Renée Martin sise au chemin de la Colline 1**

Suite au décès de feu Renée Martin, propriétaire de la parcelle n° 1634 sise au chemin de la Colline 1, la Municipalité a saisi l'opportunité d'acquérir ledit immeuble pour un montant de Fr. 550'000.-, par acte notarié du 17 mai 2017. Cette propriété, d'une surface totale de 372 m2, est composée d'une place-jardin de 292 m2 et d'une petite habitation de 80 m2. Bordée par le chemin de la Colline, cette parcelle est entourée des vignes, du parc et des bâtiments de Mon Repos, déjà propriétés communales. Compte tenu de sa localisation, cet immeuble revêt un intérêt stratégique pour la Commune, lui permettant ainsi de détenir d'un seul tenant les parcelles comprises entre le chemin de la Colline et celui de la Planta. Pour procéder à cette acquisition, la Municipalité a fait usage de la compétence qui lui a été déléguée dans le cadre du préavis n° 2016/17 de début de législature « Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières ». Le cout d'acquisition de la parcelle n° 1634, ainsi que l'ensemble des frais annexes, sont comptabilisés au compte n° 310.5010.199 « Achats de terrains du patrimoine administratif ». La dépense est partiellement amortie par un prélèvement de Fr. 179'597.10 dans le fonds de réserve « Achats de terrains », compte n° 9282.02. Le solde de la dépense sera amorti en cinq ans dès l'exercice comptable 2018. »

**Dans le budget 2018**, sans que personne ne la relève, la municipalité a glissé une petite phrase avec pour titre :

« Entretien Mon Repos : Y compris amélioration de l'accès aux véhicules de service (fr. 15'000.-) et démolition de la maison au ch. de la Colline 1 acquise en 2017 (fr. 40'000.-). »

**Interpellation au sujet de la petite maison de la Colline 1 dans le parc Mon-Repos.**  
7 décembre 2018 . Fabienne Crousaz

- Je suis particulièrement choquée qu'on puisse dépenser CHF 550'000.— pour acheter une maison pour la démolir.
- L'argument de l'achat du terrain me semblera quelque peu léger au sens du mandat précité qui stipule que c'est pour « un aménagement futur du territoire, soit, suivant le cas, pour la reconstitution du patrimoine communal. » A ce stade, cela ne me semble pas le cas.
- Par souci de transparence, je tiens à préciser que j'ai un attachement particulier pour cet endroit dans lequel j'ai joué toute mon enfance, tout comme de nombreux enfants d'Ecublens-Village. J'ai même fait une offre d'achat aux anciens propriétaires pour éviter que cette maison parte à des investisseurs privés qui la raseraient. Il m'a été répondu que la Municipalité exerçait son droit de pré-emption. Jamais je n'ai imaginé que cela pourrait être pour la détruire.
- Cet endroit magnifique est l'un des plus vieux et charmant d'Ecublens. Il est primordial de sauvegarder l'esprit particulier de cette colline (dont pour mémoire le bâtiment principal avait été construit vers 1862.)
- Aucune vétusté, risque d'amiante ou que sais-je, ne justifie de renoncer à ce patrimoine.
- Les possibilités d'affectation de ce bien sont nombreuses, comme par exemple un endroit pour les Jeunes ou lieu de départ d'activités en nature avec les Enfants.

Ainsi, mon interpellation consiste à vous demander :

- 1.) Est-ce que la municipalité a bel et bien l'intention d'attendre la votation du préavis 2019 sans rien modifier ou détruire sur ce lot ?
- 2.) Est-ce que la municipalité pourrait envisager d'autres voies que la démolition et peut-être désigner un groupe de travail collectif pour plancher sur les idées, afin de nous les présenter dans le cadre du futur préavis ?

Et j'en profite pour encourager toutes les personnes ici présentes, ainsi que la population d'Ecublens, à faire opposition à ce projet de démolition s'il devait être maintenu.

Ce soir c'est notre petit Noël du conseil communal ; alors je n'attends pas de réponse immédiate mais j'espère que mon interpellation trouvera son chemin dans vos cœurs en cette fin d'année.

En vous remerciant de votre attention, je vous souhaite, Mesdames et Messieurs, une belle fin de soirée.

  
 Fabienne Crousaz



Municipalité d'Écublens VD  
Chemin de la Colline 5  
1024 Écublens

Écublens VD, le 27 novembre 2018

**Concerne : suppression Goulet d'étranglement Crissier / Jonction d'Écublens**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Suite à la présentation publique du 6 novembre dernier, le Comité du Parti Socialiste et Indépendants de Gauche Écublens souhaite vous faire part des remarques suivantes :

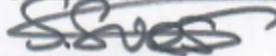
- Nous ne remettons pas en cause le principe des nouvelles jonctions et les effets positifs globaux escomptés sur la circulation à l'échelle du district. Nous constatons cependant que le trafic journalier moyen (TJM) augmente significativement sur certains tronçons dans les projections à l'horizon 2030 présentées par l'OFROU. Il s'agit plus particulièrement de la route de la Pierre, de la route du Villars, de la route Neuve et de la portion de l'avenue du Tir-Fédéral sise entre le carrefour de la Cerisaie et l'EPFL. Cette augmentation de trafic va de pair avec une péjoration de la situation actuelle et a des conséquences négatives en termes de pollution, de bruit et de fluidité du trafic pour la population écublanaise.
- Les problèmes posés par la création de ladite jonction doivent être pris en considération dans le projet. Des solutions doivent être étudiées, des simulations de report de trafic par le chemin de la Motte doivent être établies et le financement de ces mesures d'accompagnement doit être garanti par l'OFROU ou éventuellement par le Canton.
- L'emprise de la jonction est considérable ; de notre point de vue elle pourrait être fortement diminuée par une réduction de la vitesse à 80 km/h sur l'ensemble du réseau autoroutier compris dans l'agglomération Lausanne-Morges (voir exemple de Berne). Nous demandons que des études complémentaires soient effectuées pour réduire l'emprise au sol de cette infrastructure qui empiète sur l'espace sensible de la Venoge. Ceci aurait également pour corollaire une diminution de la pollution et du bruit et permettrait de mieux organiser les cheminements de mobilité douce.

Sachant que la Municipalité doit signer des conventions avec l'OFROU et que vous allez probablement déposer une opposition, nous vous demandons de considérer les éléments ci-dessus dans le cadre des négociations que vous aurez avec les auteurs du projet.

De plus, une telle modification va modifier profondément la logique de circulation sur le réseau routier communal. Dès lors, nous vous invitons à étudier un plan des circulations intégrant ces nouveaux éléments.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette prise de position et vous adressons, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers Municipaux, nos cordiales salutations,

Au nom du Comité du PSIG,



Sebastian Süess, Président

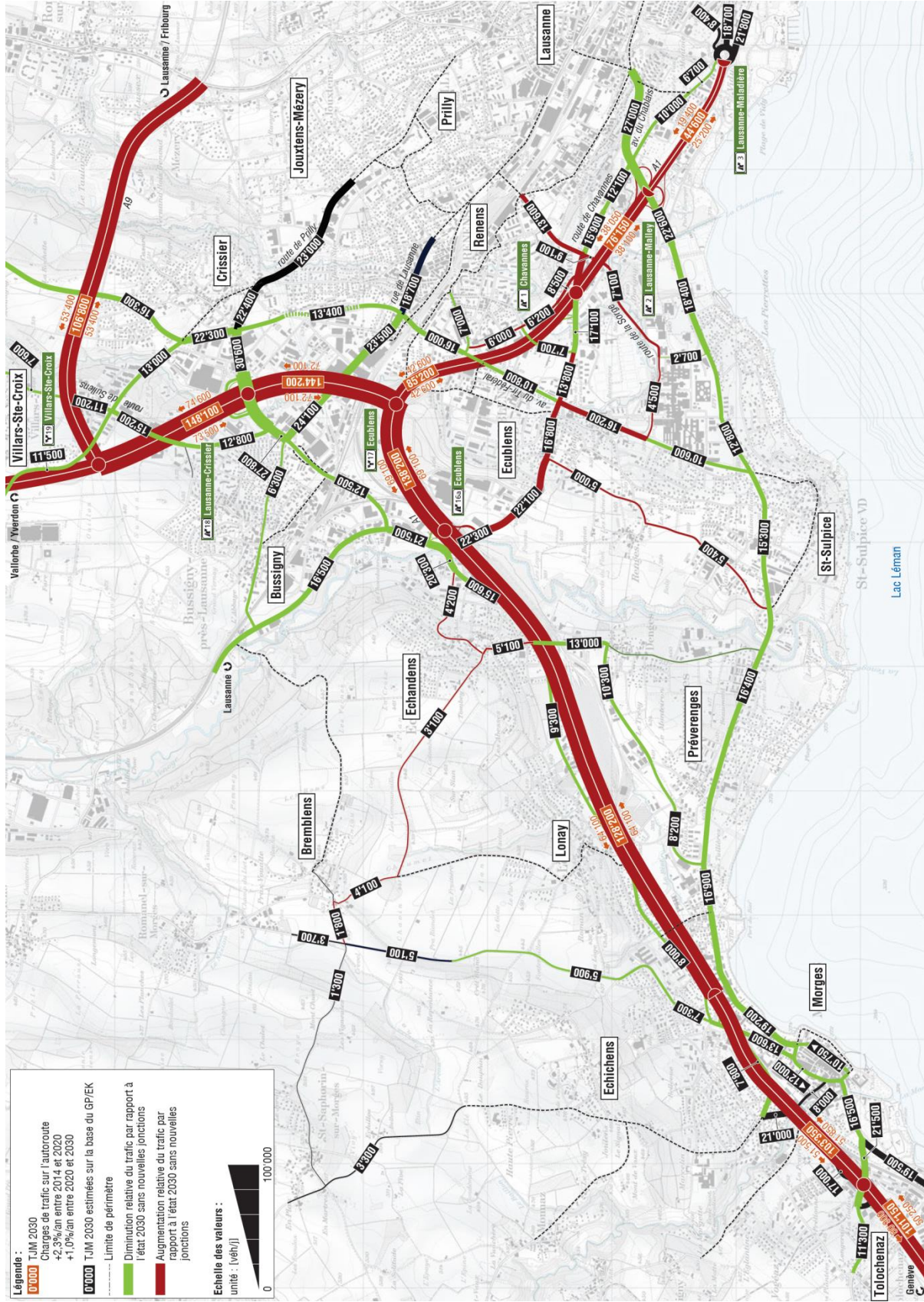
*Copie au Président du Conseil communal*



## 2. PRESENTATION DES PROJETS

MESURES POUR LA SUPPRESSION DU GOULET D'ÉTRANGLEMENT DE CRISSIER

### Projection charges de trafic 2030 sur la zone d'influence du projet: **Avec les nouvelles jonctions**



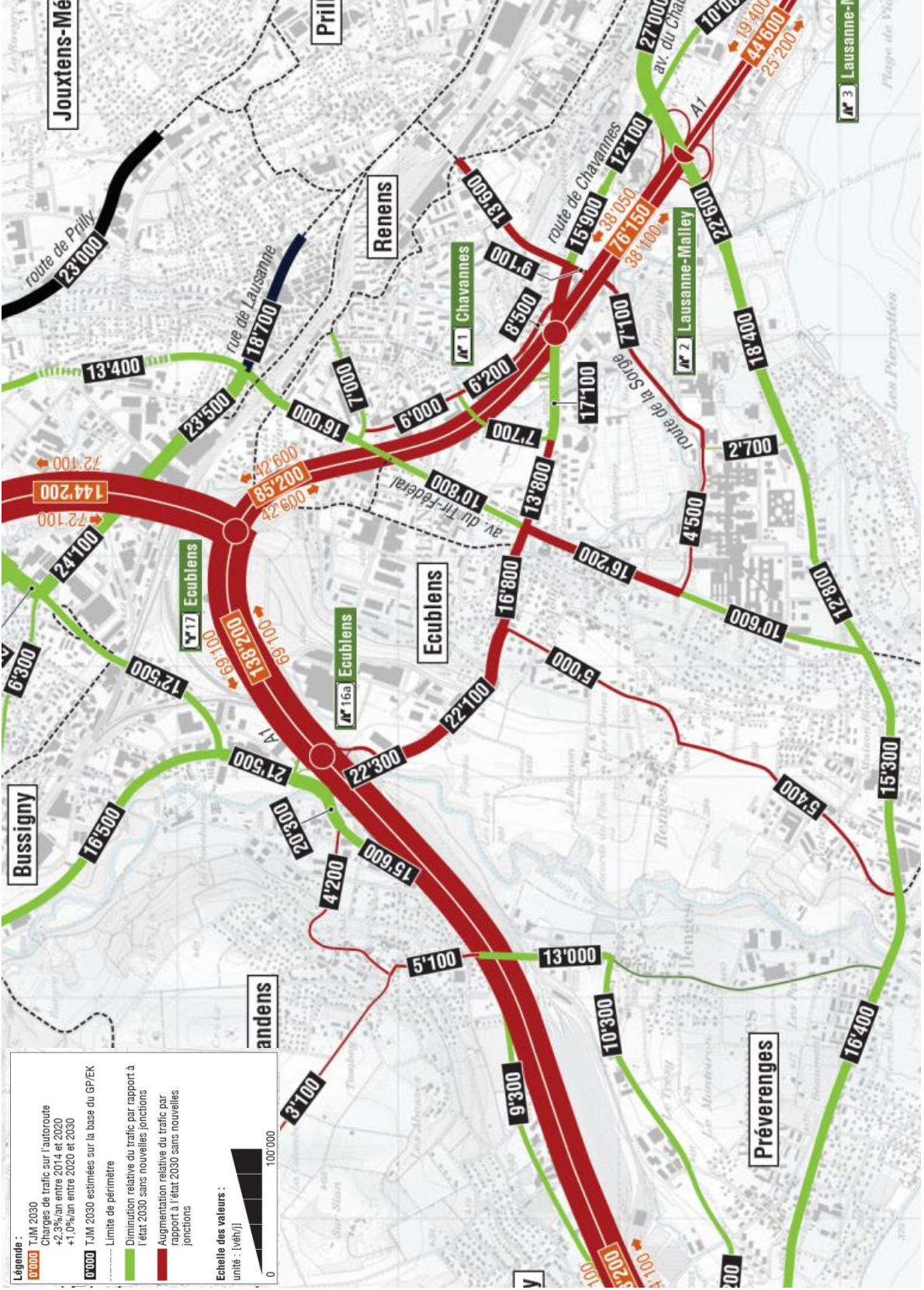




## 2. PRESENTATION DES PROJETS

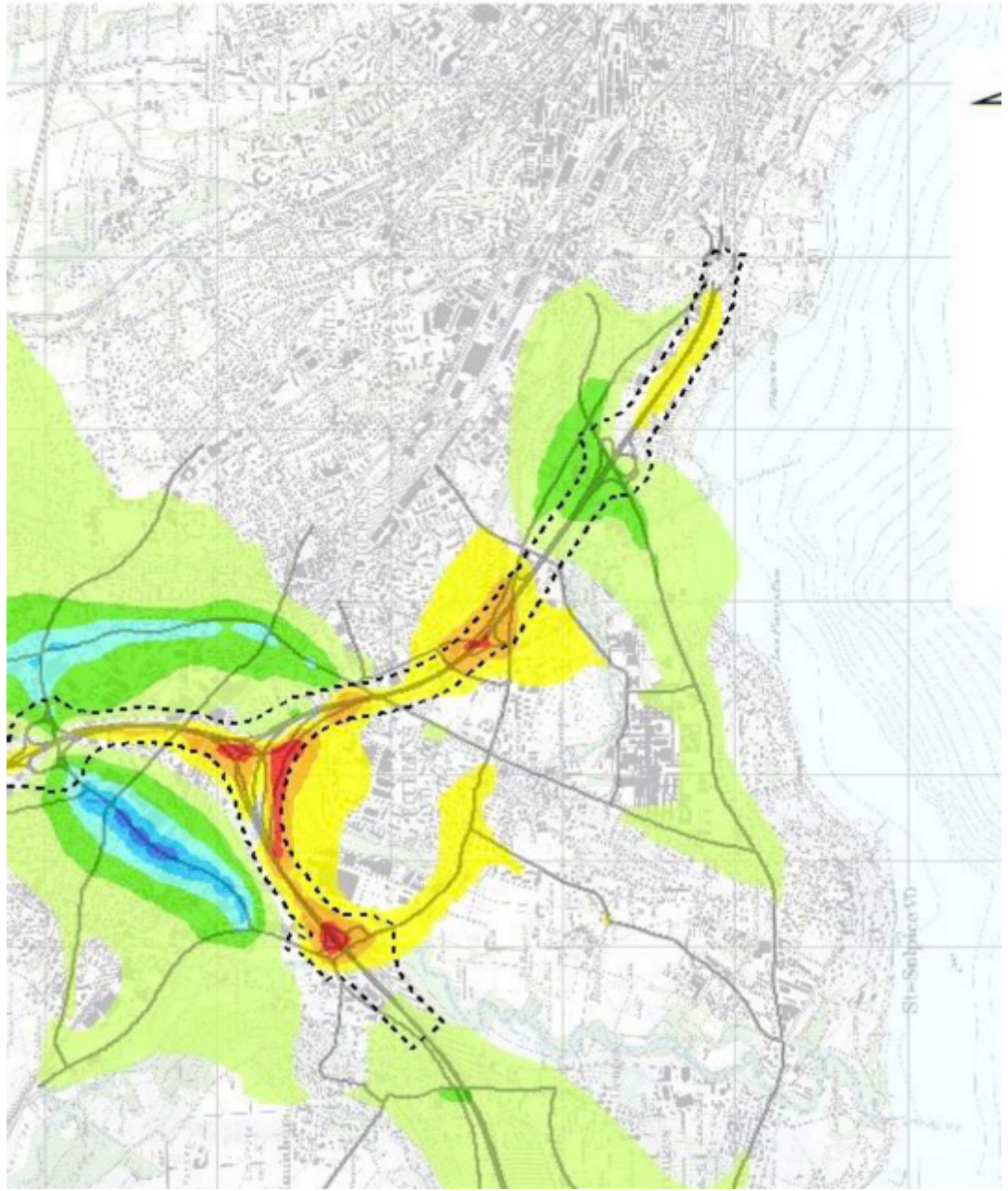
MESURES POUR LA SUPPRESSION DU GOULET D'ÉTRANGLEMENT DE CRISSIER

### Projection charges de trafic 2030 sur la zone d'influence du projet: **Avec les nouvelles jonctions**





# Pollution atmosphérique : Variation des immissions en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ avec les jonctions



Annexe 6 c)



Ecublens VD, le 7 décembre 2018

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		

## Prise de position et vœu des Verts d'Ecublens concernant le projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier

Ecublens, le 7 décembre 2018

Les Verts vaudois déposeront lundi leur opposition aux projets d'augmentation de capacité autoroutière de l'OFROU dans la région Lausanne-Morges. Le canton de Vaud mérite mieux comme politique de la mobilité. A l'heure d'une crise climatique de plus en plus sévère et pressante, la solution ne peut être de construire davantage de voies, de sorties et de contournements. Pour un canton qui ait de l'avenir, il est temps d'investir dans le transfert modal et la mobilité douce : pour notre santé et notre planète.

### Mais que dit le palm en matière de Mobilité multimodale ?

Sur le site du Palm, nous pouvons lire :

*« Fort du constat qu'un système de déplacement entièrement tourné vers les transports individuels engendre un engorgement accru des réseaux routiers et est contradictoire avec des objectifs de développement durable, le PALM a opté pour une politique volontariste qui promeut **activement** transports publics et mobilités douces (piétons, vélos). »*

Ne sommes-nous pas en total contradiction avec ce projet ?

### Le Palm nous parle aussi de la mobilité douce.

La mobilité douce

*« Potentiel considérable dans les déplacements urbains quotidiens, la mobilité douce est destinée à devenir le 3ème pilier des modes de déplacement dans l'agglomération. Principalement financée par les communes et encouragée par la Confédération, la mobilité douce est prise en considération dès la première étape d'un projet de construction ou de réaménagement ».*

Source site du PALM <http://www.lausanne-morges.ch/index.php?aid=27>

Actuellement nous sommes à la première étape du projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier, soit à la mise à l'enquête publique. Les mesures d'accompagnement sont floues. Comment les infrastructures nécessaires vont-elles se développer autour du projet ? Les communes auront-elles les moyens et la majorité politique nécessaire pour faire les investissements au bon moment ?



Le Palm et le canton nous confirment bien qu'il y aura des aménagements prévus, mais pour l'instant les seuls aménagements prévus, sont les sorties et les entrées d'autoroutes.

Il faut plus que jamais penser la mobilité de manière globale et déterminée et, d'une part, utiliser les leviers mis à disposition par l'aménagement du territoire pour mieux penser les zones de travail, d'habitat et de loisirs et ainsi réduire les besoins en déplacement.

## Quelques remarques pour la commune d'Ecublens

Dans le programme de législature de la Municipalité 2016-2021, figurent quelques mesures qui doivent être mises en rapport direct avec le projet.

- Garantir la certification de nos forêts en maintenant le suivi des mesures respectueuses de l'environnement.
- Etudier la requalification des chemins du Dévent et de la Motte afin de décharger la route de la Pierre et la rue du Villars avant l'ouverture de la nouvelle jonction autoroutière d'Ecublens et y créer une piste cyclable.
- Promouvoir la mobilité douce en favorisant le développement des réseaux dans les projets d'urbanisme et d'infrastructures.
- Développer les transports publics en renforçant le transfert modal.
- Accompagner le projet de la jonction autoroutière d'Ecublens et prévoir les aménagements des infrastructures nécessaires au développement et à l'accessibilité du territoire communal.

Dans le cas où la mise à l'enquête devait conduire à la confirmation du projet, nous émettons le vœu que la Municipalité présente au Conseil communal son plan de mesures d'accompagnements. Il serait pertinent qu'il intègre les points suivants :

- Une vision à la fois à court, moyen et long terme des mesures à mettre en place
- Une estimation des coûts avec son mode de financement
- Le plan de développement de la mobilité douce
- La continuité des aménagements et leur intégration cohérente sur le territoire de notre commune et au-delà.
- L'aménagement d'une voie express sécurisée et non de loisirs pour les vélos
- Le renforcement des transports publics
- La signalisation des chemins pédestres
- La construction et l'entretien des chemins pédestres
- La promotion de la mobilité douce

Merci de votre attention

Pour le groupe des Verts d'Ecublens



Nom, prénom : Koller Charles

Signature : .....

**VŒU :**

Les feux d'artifice sont un vrai calvaire pour le monde animal. Tous ceux qui ont des chiens, des chats ou autres animaux domestiques le savent. Et la situation est même pire pour les animaux sauvages qui vivent dans les environs.

La question de savoir de quel droit nous, les humains, imposons ces nuisances extrêmes à la faune - pour juste satisfaire un plaisir tant futile qu'éphémère - est une question philosophique, à laquelle chacun apportera sa réponse personnelle.

Mais si on connaît des techniques qui causent moins de nuisances sans diminuer le plaisir, je pense qu'il ne faut pas hésiter à les appliquer. Et de telles techniques existent de nos jours.

On les appelle « feux d'artifice à bruit contenu ».

Si elles ne permettent pas d'éviter le bruit du lancement des fusées, du moins elles suppriment le bruit de l'explosion des feux, ce qui réduit fortement les nuisances pour la faune, tout en maintenant le plaisir visuel des humains.

De tels feux sont p.ex. utilisés en Belgique, et on en trouve des démonstrations sur internet, à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=stWotSwQ2y8>

En tapant « feux d'artifice à bruit contenu » dans son moteur de recherche, on trouve d'ailleurs plein d'informations sur internet.

**En conclusion, le soussigné émet le vœu que la Municipalité demande à Ecublens-animation d'organiser des feux d'artifice du 1<sup>er</sup> août qui impactent le moins possible sur le bien-être des animaux, tout en garantissant le plaisir visuel aux humains, et qu'elle demande à l'artificier de mettre en œuvre la technique dite des « feux d'artifice à bruit contenu », qui est une excellente alternative aux feux classiques.**



Jean-Paul Dudt

Ecublens, le 7 décembre 2018





Ecublens VD, le 7 décembre 2018

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		

OFFRE MOBILITY SUR ECUBLENS – PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Communications municipales du 7 décembre 2018 – pt 5

*« Que la Municipalité, puisqu'elle participe à son financement, invite le service concerné par l'offre Mobility à la faire connaître auprès des Ecublensais, par exemple par le biais du Journal communal Ecublens Infos. »*

Nom, prénom : Krug Alice

Signature : .....

## Qualité des déchets

### Constat de la DGE

- "le passage de la **taxe au sac** s'accompagnent d'effets négatifs, avec une **dégradation de la discipline de tri** et de la qualité des déchets collectés séparément en vue d'être recyclés."
- "le geste de tri est aussi souvent motivé par la volonté de limiter au maximum l'utilisation de sacs taxés, avec pour conséquence le dépôt de corps étrangers dans les matériaux destinés au recyclage."
- "... **baisse de la qualité** (présence de corps étrangers, plastiques notamment). Ce phénomène est particulièrement marqué pour les déchets collectés en conteneurs en accès libre sur la voie publique."
- "La présence de corps étrangers affecte surtout les **biodéchets** mais aussi **les papiers-cartons, le PET** et les objets **encombrants**."
- "Pour les **biodéchets**, la question est **particulièrement grave** car la présence de plastiques ... est susceptible ... de **mettre en cause l'existence même de la filière** et de ses infrastructures."



**DGE GEODE**

### Propositions de la DGE

- Communication, éducatif, contrôle, répression, amélioration des équipements, anonymat

### Question à la Municipalité

- Quand la Municipalité va-t-elle mettre en oeuvre les mesures recommandées par la DGE?

## Quantité des déchets

### Constat

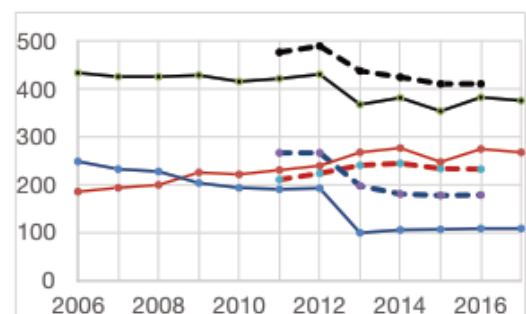
- En outre, le « taux de recyclage » **ne correspond plus** nécessairement au « taux de collecte séparée » : la **discipline de tri laissant à désirer**, des matériaux collectés séparément ne sont pas recyclables et doivent être incinérés, en raison d'une **forte présence de corps étrangers**.
- Définir un taux de recyclage reflétant les quantités effectivement valorisées sous forme de matière

### Indicateurs statistiques

- Taux de recyclage (objectif : 60%)
- Taux de recyclage n'a plus de sens
- Taux de refus "corps étrangers" (DGE)

### Demande à la Municipalité

- Renommer le taux de recyclage en taux de collecte séparée
- Ajouter le taux de refus



En 2013, la baisse brutale des déchets **incinérables** n'est pas compensée par la hausse des déchets **recyclables** à Ecublens (plein) comme dans le Canton de Vaud (pointillé)



## Réduction des déchets

### Objectif prioritaire

- “La **limitation de la production des déchets** est aujourd’hui un **axe de travail prioritaire**, inscrit dans la **loi fédérale** sur la protection de l’environnement (LPE, art. 30) et dans la **loi cantonale** sur la gestion des déchets (LGD, art. 3). ”

### Moins de déchets avec les **5R**

responsables.ch

reparateurs.ch

repair-cafe.ch



### Voeu à la Municipalité

- Que la Municipalité s'engage de façon pro-active dans les programmes visant à la réduction des déchets



Ecublens VD, le 7 décembre 2018

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : <b>Voeu</b>		

REPONSE AU VŒU DE M. DANIEL SAGE DU 23 JUIN 2017 QUI SOUHAITAIT QUE LA MUNICIPALITE DEMANDE A VALORSA SA UN AUDIT EXTERNE POUR TIRER UN BILAN ENVIRONNEMENTAL SUITE A L'INTRODUCTION DE LA TAXE AU SAC

*Communications municipales* du 7 décembre 2018 – Point 6

**QUESTION À LA MUNICIPALITÉ :**

Quand la Municipalité va-t-elle mettre en œuvre les mesures recommandées par la DGE ?

[Référence page 21 du procès-verbal du 7 décembre 2018.]

**Vœu :**

« *Que la Municipalité s'engage de façon proactive dans les programmes visant à la réduction des déchets.* »

Daniel Sage

Nom, prénom : Sage Daniel

Signature : .....



Allocution pour la séance du Conseil communal du 7 décembre 2018

Monsieur le Président du Conseil communal, Chers Collègues Municipales et Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Nous voici presque arrivés au terme de cette année 2018, et il me tient à cœur de vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée en soutenant les différents préavis municipaux. Les débats ont toujours été courtois et empreints de respect mutuel et la Municipalité est heureuse de pouvoir collaborer avec un Conseil communal attentif et intéressé à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. Politiquement parlant, l'année écoulée a aussi compté une élection complémentaire à la Municipalité pour remplacer M. Didier Lannaz, démissionnaire. Je tiens ici à remercier M. Lannaz pour l'engagement sincère qui a été le sien durant de nombreuses années au Conseil communal puis à la Municipalité et à féliciter encore M. Jean-Louis Radice pour son entrée au sein de notre autorité exécutive.

2018 a été l'année de la construction du gros œuvre de notre nouveau collège « Croset-Parc » et de l'arrivée des premiers nouveaux locataires dans les bâtiments du quartier homonyme y adossés. Les travaux de ce beau collège vont bon train et la planification est parfaitement respectée.

L'acceptation de la révision partielle de notre règlement sur le plan d'affectation et la police des constructions est aussi appréciée. Elle permettra à votre Municipalité de disposer d'un outil adapté et fiable pour maîtriser le développement sur notre territoire. Plus récemment, le soutien à la quasi unanimité apporté au projet de construction de notre nouvelle auberge communale nous conforte dans les choix qui ont dû être faits pour ce projet sensible de reconstruction d'un objet cher au cœur de bien des Ecublennais.

Merci pour votre ouverture d'esprit et la confiance que vous nous témoignez par le soutien que vous avez apporté aux différents autres préavis qui vous ont été soumis. Je pense en particulier aux préavis liés à nos finances, les comptes et budgets ainsi que les deux derniers arrêtés d'imposition.

Le repas que nous partagerons à l'issue de cette séance, sera l'occasion d'échanges et de partage. Je souhaite que ce moment qui nous est offert fasse vivre cette volonté commune qui nous réunit, que le dialogue mène à l'écoute et à la compréhension et que le plaisir d'être ensemble soit toujours à l'honneur.

Je n'abuserai pas plus longtemps de votre attention, mais je tiens une dernière fois à vous remercier très sincèrement pour tout votre investissement. Mes collègues de la Municipalité, que je remercie également pour leur parfaite collaboration, et moi-même vous présentons, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour que cette nouvelle année vous apporte bonheur, joie avec vos proches et en famille et surtout santé !

Je vous remercie toutes et tous de votre attention.

Christian Maeder, Syndic

**Discours président du Conseil communal****7 décembre 2018 – Nicolas Morel**

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai choisi de vous parler ce soir de la problématique du long terme en relation avec l'action politique. Cette problématique touche le politique aussi bien au niveau communal qu'aux niveaux plus « élevés ». On dit fréquemment que les politiques ne regardent pas plus loin que leur prochaine réélection : est-ce vrai ?

Nous sommes confrontés à diverses urgences, notamment climatiques et environnementales, mais aussi sociales. Pratiquer une politique du long terme, cela signifie que nous nous préoccupons non seulement des conséquences immédiates de nos décisions, mais encore de celles à bien plus longue échéance, par exemple à l'échelle de plusieurs dizaines ou même centaines d'années en ce qui concerne notre environnement. Pensez aux déchets radioactifs, qui vont continuer à nous empoisonner pour plusieurs dizaines de milliers d'années. Pensez, plus près de nous, aux ruines d'infrastructures routières qui vont encombrer notre territoire, alors qu'on ne sait pas très bien comment on se déplacera d'ici quelques dizaines d'années (je fais évidemment allusion au projet pharaonique des jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes proposé par l'OFROU), et qui font de plus en plus ressembler nos paysages à l'urbanisme inhospitalier de certaines villes étatsuniennes.

La diminution de la biodiversité est une autre urgence de notre temps : nous sommes semble-t-il sur le point de déclencher la 6<sup>me</sup> extinction massive depuis le début de la vie sur Terre. Contrairement aux 5 autres extinctions massives, celle-ci serait essentiellement due aux perturbations apportées par notre espèce à la biosphère.

Devant toutes ces menaces, nous sommes environnés de pays dont les dirigeants mènent une politique populiste (par exemple, et au hasard, Trump, le plus nuisible car à la tête de la première puissance mondiale, Salvini, leader de l'extrême-droite italienne, ou Orbán en Hongrie). Pourquoi évoquer le populisme ici ? Le populisme est l'exact opposé d'une politique à long terme : plutôt que de se tenir à des principes reconnus, on se contente de regarder d'où souffle le vent et on se conforme à ces « tendances », même si elles sont inacceptables d'un point de vue éthique. Les mouvements populistes recourent de manière systématique à la technique du bouc émissaire.

C'est pour cela que je suis particulièrement satisfait du net rejet, à fin novembre, de l'initiative contre le respect du droit international (et donc contre les principes des droits humains).

Nous avons besoin de dirigeants qui respectent la démocratie, valeur cardinale en Suisse, mais également qui respectent un certain nombre de valeurs, au premier rang desquelles je mets les droits humains d'une part (la Déclaration universelle des droits de l'Homme a été adoptée en 1948, au sortir de l'horrible boucherie qu'a été la seconde guerre mondiale), et la préservation de notre environnement d'autre part.

J'aimerais conclure sur une note positive : au niveau de notre commune, nous pouvons décerner à notre municipalité un satisfecit relatif : les projets qu'elle nous propose vont en général dans le sens d'une politique raisonnable sur le long terme. Le fait qu'elle se préoccupe de développement durable, de la consommation énergétique des bâtiments, ou de la mobilité douce, est un signe donné dans la bonne direction. C'est à nous, membres du conseil communal, de l'encourager à persister dans cette voie et à nous présenter des projets encore plus conformes aux principes du développement durable, lequel inclut, je vous le rappelle, non seulement la préservation de notre environnement pour que nos descendants puissent hériter d'un monde moins dégradé, mais encore un cadre socio-économique qui assure des conditions de vie dignes pour toutes et tous.

Pour terminer, c'est un grand plaisir pour moi de vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année !